



Effraction et vol de biens dans une cave

Par **cat6871**, le **12/12/2009** à **10:44**

Bonjour, rnrnIl y a un mois de cela, il y a eu une tentative d'effraction dans un appartement de notre immeuble. Le propriétaire de nous en a pas informé. Et il y a deux jours de cela, on nous a fracturé la porte de la cave et on nous à volé certains de nos effets personnels (d'une valeur assez importante). Ma question est donc la suivante :rnrnEst-ce qu'un propriétaire à le devoir de signaler tout incident de ce genre aux locataires afin que ces derniers puissent prendre des mesures de précautions pour se protéger d'un éventuel autre vol ?rnrnJe vous remercie sincèrement de toute l'aide que vous pourrez m'apporter. Bien cordialement,

Par **chris_idv**, le **13/12/2009** à **23:27**

Bonjour, rnrnLe propriétaire n'a absolument aucune obligation de ce type à l'égard du locataire. rnrnSalutation,

Par **ascott**, le **14/12/2009** à **00:02**

Exactrnaucune obligation

Par **cat6871**, le **14/12/2009** à **07:43**

Bonjour, rnrnJe vous remercie pour votre aide et vous souhaite une très bonne journée. rnrnBien

cordialement,rnCatherine